Majesté se propose de faire, à l'une et l'autre exposition, quelques achats d'œuvres artistiques.

Chulalongkorn est rentré avenue d'Eylau à midi et demie. Le déjeuner, qui a réuni à la table royale le personnel de la légation et la suite du roi a été servi à une heure.

Vers trois heures, le souverain est parti pour faire une promenade dans Paris. Il s'est dirigé vers la rue de la Paix où il a fait quelques emplettes, et les grands boulevards.

Sa Majesté quittera Paris demain, à midi 10, par la gare du Nord. Elle se rend à Londres et reviendra, vers le 10 août, passer plusieurs semaines au milieu de nous.

Dîner officiel ajourné

En raison des événements survenus cette nuit dans le Midi, le président de la République, après en avoir référé au roi de Siam, a décidé d'ajourner les fêtes qui devaient avoir lieu en son honneur. En conséquence, le dîner qui devait avoir lieu ce soir au palais de l'Elysée, a été remis à une date ultérieure.

INSTITUT COLONIAL INTERNATIONAL

La dernière séance

Avant de clore ses travaux, l'Institut Colonial international a longuement étudié la question du crédit à accorder aux indigènes. Il a été décidé que cette question sera portée à nouveau à l'ordre du jour de la session de Paris, l'an prochain.

A 2 heures, les délégués de la conférence de l'Institut colonial international ont été reçus par le Roi, au palais de Bruxelles. Ils ont été introduits auprès de Sa Majesté par le comte John d'Oultremont, grand-maréchal de la cour, et le Roi s'est fait présenter chacun des membres individuellement par le président de la conférence, M. Van Maldeghem. Sa Majesté s'est longuement entretenue avec les délégués anglais. La réception a d'ailleurs été des plus cordiales et il était bien près de 3 heures lorsque le chef de l'Etat a pris congé des membres de l'Institut colonial international.

LE TRAITÉ DE COMMERCE FRANCO-AMÉRICAIN

Les négociations

Londres, 20 juin. — Une dépêche de Washington à la *Tribune* annonce que M. Jusserand, ambassadeur de France aux Etats-Unis, a conféré hier avec M. Root, secrétaire d'Etat, au sujet du traité de commerce en cours de négociation depuis plusieurs semaines.

D'après le correspondant de la *Tribune*, il paraîtrait que les Etats-Unis auraient trouvé, dans la section V d'une loi à peu près oubliée de 1890 sur l'inspection des viandes, le moyen d'amener la France à renoncer aux tarifs d'exception qu'elle pourrait songer à adopter contre les Etats-Unis à la suite du *modus vivendi* commercial germano-américain, conclu récemment et qui entrera en vigueur le 1er juillet. Cette loi leur permettrait aussi d'obtenir des concessions plus larges de la France dans le traité de commerce négocié.

Ces informations ne répondent pas exactement à la réalité. Il n'y a pas entre les Etats-Unis et la France de négociations tendant à un traité de commerce ou à un accord commercial quelconque, mais des pourparlers engagés en vue d'une entente sur divers points spéciaux.

A la suite du *modus vivendi* germano-américain accordant certaines faveurs aux produits du sol et de l'industrie de l'Allemagne, dans l'énumération desquels cet arrangement fait abusivement figurer le champagne, le gouvernement français a demandé à celui des Etats-Unis les satisfactions suivantes:

1. Une déclaration reconnaissant que le champagne est un produit essentiellement et exclusivement français. La loi française elle-même ne permet pas aux producteurs de vins mousseux de France autres que le champagne d'usurper ce nom; d'autre part, la législation américaine, dans l'intérêt des consommateurs, punit les fausses indications de provenance.

Il serait donc étrange que l'arrangement germano-américain pût autoriser l'introduction au Etats-Unis, sous le nom de « champagne », de vins allemands aux dépens du légitime champagne français, et consacrer cette falsification sans que les exportateurs de France puissent recourir, pour défendre leurs produits, à la législation américaine.

2. Une réduction de 25 % sur les droits d'entrée du champagne, équivalant à celle accordée aux prétendus champagnes allemands qui payeront 30 francs au lieu de 40 francs par 12 bouteilles.

D'autre part, le gouvernement français désire obtenir pour l'importation de la porcelaine de Limoges que les droits de douanes soient calculés sur une évaluation conforme aux prix de gros de cet article, et non sur les prix de détail à Paris.

Ce sont les points essentiels qui font l'objet des négociations en cours. En échange de ces concessions, la France propose de retirer le droit maximum récemment imposé aux cafés de Porto-Rico.

BULLETIN DES LAINES

SOMMAIRE DU numéro 20 juin

Marchés à terme: cours du 20 juin. — Bulletin des Textiles; revue des marchés (cotons, lin, jute et chanvre). — Mouvement maritime lainier, linier et cotonnier. — Les marchés des soies. — Les exportations de France et d'Algérie en Hongrie. — Jurisprudence industrielle: assurance contre les accidents. — Le commerce franco-italien. — Changes.

FAITS DIVERS

VOL DE 200.000 FRANCS DE BIJOUX

Paris, 20 juin. — Au moment de se retirer dans sa chambre, Mme Steffens, qui occupe, 43, avenue du Bois-de-Boulogne, un entresol d'un loyer de 18.000 francs, constatait, hier soir, que son armoire à bijoux était ouverte. A terre gisaient les écrins vides.

Le vol, estimé à 200.000 francs, n'a pu être commis que par une personne très au courant des habitudes de la maison. Le coffret qui contenait la clef de l'armoire a été ouvert avec la propre clef de Mme Steffens. Selon toutes probabilités, le vol a été effectué entre huit et dix heures du soir.

M. et Mme Steffens occupent en personnel assez nombreux: cinq hommes et trois femmes. Ils ont avisé M. Montlabuc, commissaire de police, du vol dont ils étaient victimes et ont remis la liste des bijoux disparus. Le service de la Sûreté a été prévenu.

UN HORRIBLE DRAME

Meaux, 20 juin. — Sur la ligne de Paris à Avricourt, à peu de distance de Meaux, le garde-barrière Poinçon a découvert trois cadavres horriblement déchiquetés qui ont été reconnus pour ceux de Grançon, ouvrier agricole, 48 ans; son amie, Ida Lecomte, 17 ans, et l'enfant de celle-ci, un bébé de dix mois! On croit que le drame s'est déroulé entre deux et trois heures du matin.

C'est à la suite d'une discussion avec son patron que Grançon, qui craignait sans doute de perdre sa place, aurait décidé d'échapper à la misère par le suicide et proposé à la malheureuse fille de mourir avec lui. Ils avaient à eux deux vidé une bouteille d'eau-de-vie un peu avant de se placer avec l'enfant en pleine voie.

DEUX AGENTS TUÉS PAR UN MALFAITEUR

Marseille, 20 juin. — Ce matin, à dix heures et demie, deux gardiens de la paix, en voulant procéder sur le quai du Port à l'arrestation d'un repris de justice dangereux recherché pour vols, ont été mortellement blessés par des coups de revolver.

Ils ont été transportés d'urgence à l'Hôtel-Dieu où se sont rendus aussitôt le préfet et le maire. Quelques minutes après, le gardien de la paix Dani, marié, succombait à ses blessures.

Son collègue Malteccl, également marié, atteint par une balle dans la région lombaire, est dans un état désespéré. Un des malfaiteurs a été arrêté.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Un conflit terminé

Tous les ouvriers terrassiers de M. Carrette-Duburcq, entrepreneur, rue d'Italie, ont repris le travail aux anciennes conditions sur le chantier de l'hôpital de la « Fraternité ». On sait qu'ils demandaient le renvoi de plusieurs ouvriers non-syndiqués.

Une grève d'ouvriers tondeurs

Neuf ouvriers tondeurs de la Société Anonyme de teinture et d'apprêt de la rue du Fontenoy, se sont mis en grève, jeudi matin. Ils réclament des augmentations de salaire.

LE CONCOURS DE GÉOGRAPHIE

Jeudi, a eu lieu, le concours organisé chaque année, par la Société de Géographie entre les élèves de toutes les écoles et établissements d'enseignement indistinctement.

Voici quelles étaient les épreuves imposées aux concurrents:

Enseignement secondaire (garçons). — 1re série. — Le Brésil et la République Argentine; grands traits de géographie physique. — Productions. — Immigration européenne.

2e série. — L'Indo-Chine française avec croquis.

3e série. — Les vents réguliers et les courants marins; leur influence.

Enseignement secondaire (filles). — 1re série. — Le Japon avec croquis.

2e série. — L'Australie et la Nouvelle-Zélande avec croquis.

Enseignement primaire. — (Programme commun aux garçons et aux filles). — *Enseignement primaire supérieur.* — 1re série. — L'Inde anglaise; géographie physique et économique; rapports avec la métropole.

2e série. — Le Mexique et les Républiques de l'Amérique centrale avec carte.

3e série. — Le Rhin: indications des pays traversés, leurs productions, avec croquis.

4e série. — Bassin du Nil; les sources; Soudan égyptien, Egypte; Abyssinie.

Enseignement primaire élémentaire. — 1re série. — Italie, avec carte.

2e série. — Les chemins de fer de France avec croquis.

A Roubaix, le concours a eu lieu à l'hôtel Pierre-Catteau. Plusieurs membres du Comité le surveillaient. Contrairement à ce qui se passait les années précédentes, quatre garçons seulement ont concouru dans la deuxième série de l'enseignement primaire élémentaire. Les jeunes filles étaient plus nombreuses: trente et une d'entre elles ont participé au concours.

A Tourcoing, le concours était présidé par M. Georges Lefebvre, président de la section, assisté des membres du Comité. Le concours a eu lieu dans les salles de l'Ecole Industrielle, mises très obligeamment à la disposition des membres de la Société de Géographie. Les concurrents étaient au nombre de soixante, dont vingt-quatre filles et trente-six garçons.

Des appartements ou des chambres non loués dans votre maison peuvent n'indiquer que votre négligence à annoncer.

SAVON PARIS-MÉNAGE BLANCHEUR DU LINGE 286

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA PROCHAINE SAISON THÉATRALE

On se préoccupe, déjà, de la prochaine saison théâtrale et, aujourd'hui même, les Commissions municipales seront appelées à étudier cette question.

D'après les renseignements que nous avons recueillis, l'Administration municipale a été saisie d'une demande de subvention émanant de la société de l'Hippodrome et cette demande est sensiblement supérieure aux précédentes.

Depuis quelques années, la Ville alloue au Grand Théâtre, une subvention globale de 11.000 francs, soit 1.000 francs pour la location de la salle réservée aux distributions de prix des écoles communales, aux sociétés subventionnées pour leur concert annuel, etc., et 10.000 francs affectés à subventionner divers spectacles de grand opéra, d'opéra-comique, d'opérette et de comédie.

Cette année, la direction de notre première scène voudrait faire mieux que la saison dernière. On sait que les représentations lyriques laissèrent passablement à désirer. C'est pourquoi elle se proposerait de donner dix-huit représentations d'opéra ou d'opérette au cours de la saison, soit en matinée le dimanche, soit en soirée la semaine. Elle ferait appel, pour cela, aux deux troupes de Lille et de Gand, ce qui lui permettrait de donner, au cours de la saison, la préférence à celle des deux qui se montrerait supérieure dans tel ou tel genre.

Ces dix-huit représentations à 800 francs chacune exigeraient une subvention de 14.400 francs.

Huit représentations de comédie avec un ou plusieurs artistes en vedette seraient également données, le plus souvent le dimanche en matinée. Elles seraient subventionnées à raison de 300 francs, soit une dépense de 2.400 francs.

Enfin, une somme de 1.200 francs serait allouée au Grand Théâtre, pour la gratuité de la location de sa salle, qu'on prévoit devoir être utilisée plus fréquemment au cours de l'année par suite de la disparition de la salle des fêtes de la Mairie.

La subvention totale serait donc portée, la saison prochaine, de 11.000 francs à 18.000 francs, ce qui permettrait au Grand Théâtre de donner le même nombre de représentations lyriques qu'au temps où il avait 25.000 francs de subvention, plus un certain nombre de comédies avec des troupes de passage.

Ce projet est très séduisant pour les amateurs de théâtre. Reste à savoir si les Commissions et le Conseil municipal approuveront la dépense supplémentaire de 7.000 francs qu'il prévoit. Nous le saurons bientôt.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Dans sa dernière séance, la Chambre de Commerce a procédé au vote, pour l'élection de dix-neuf membres patrons, au Conseil supérieur du Travail. — Les votes émis, sous enveloppes, par tous ses membres, ont été transmis au Ministère du Travail où s'opérera le dépouillement.

Elle a ensuite désigné M. Emile Toulemonde pour faire partie du Conseil d'administration de la Bourse de Commerce, en remplacement de M. Eloy-Duvillier qui n'a pas demandé le renouvellement de son mandat de membre de la Chambre de Commerce.

Elle s'est prononcée pour le maintien du taux actuel des indemnités accordées aux membres des Commissions des denrées, matières, effets d'habillement destinés à l'armée.

Elle a reçu communication d'un très important rapport de M. le Consul général de France, à Sydney, sur le commerce de laine, en Australie, au cours de l'année 1906-1907.

Elle a renvoyé à l'examen de sa Commission du Travail les modifications projetées, en ce qui concerne la législation sur le port des fardeaux par les enfants, les filles mineures et les femmes employés dans les manufactures.

Elle a décidé de porter à la connaissance de ses assortissants, par la voie de la Presse, l'organisation régionale que la maison J. Martin et Cie, de Lille, vient de créer, en vue du développement du transport des voyageurs et des marchandises par véhicules automobiles dit de « poids lourds ».

Elle a renvoyé à l'examen de sa Commission des Douanes la question de maintien, de suppression ou de réduction du droit d'entrée sur les soies artificielles, soulevée par la Chambre syndicale des fabricants de lacets de Saint-Chamond et par la Chambre de Commerce de Besançon.

Elle a désigné M. Bossut-Plichon, l'un de ses membres, pour faire partie de la Commission de révision de la liste électorale de la Chambre de Commerce.

Elle a renvoyé à l'examen de sa Commission du Travail, la proposition de loi ayant pour but la protection, avant et après l'accouchement, des femmes employées dans les usines.

Elle a décidé de se renseigner, auprès de M. Paul Pagez, chargé de mission au Maroc, au sujet de la production des laines et de la production des tissus.

Elle s'est prononcée contre le droit projeté sur les voitures automobiles étrangères pénétrant en France.

Elle a décidé d'appeler l'attention de ses assortissants, sur le service des messageries fluviales dont les transports par bateaux à vapeur se font en six jours entre Roubaix et Paris.

Elle a appuyé de son avis favorable différentes demandes de dérogation à la loi sur le repos hebdomadaire.

Enfin, elle a pris différentes décisions relativement à des questions d'ordre secondaire.

LA FÊTE DU 14 JUILLET

Voici le programme de la fête Nationale du 14 juillet:

Samedi, 13 juillet, à 8 heures et demie du soir. — Promenade militaire par l'« Union Fraternelle et Mutuelle des Anciens Soldats musiciens français »; itinéraire: départ, place de la Gare, rues de la Gare, de Blanchemaille, du Chemin-de-Fer, de l'Alouette, de l'Epeule, des Arts, des Fleurs, place du Trichon, rues du Bois, Saint-Georges et Grande-Place; de 9 heures à 10 heures du soir, sur le kiosque de la Grande-Place, concert par l'« Union fraternelle et mutuelle des Anciens soldats musiciens français ».

Journée du 14 juillet. — Distribution extraordinaire de secours aux indigents du Bureau de bienfaisance; supplément à l'ordinaire des pensionnaires des Hospices; distribution de gâteaux aux élèves des écoles gratuites de la ville; concours de pigeons voyageurs organisés par les fédérations colombophiles de la ville, prix, objets d'art; à 7 heures du matin, 12 concours de pinsons, 300 francs de prix en espèces; jeux populaires dans tous les quartiers de la ville; de 8 à 10 heures, courses vélocipédiques au parc de Barbieux, 325 francs de prix; la fanfare du « Nord-Touriste » se fera entendre pendant la durée des courses.

A 9 heures du matin, boulevard Gambetta, formation du défilé des écoles communales de garçons; à 9 heures et demie, sur la Grande-Place, mouvements d'ensemble par les élèves de l'Institut Turgot; défilé des élèves des écoles communales de garçons, les pupilles de la société de gymnastique « La Roubaisienne », formeront la tête du défilé, la « Concordia-Harmonie » exécutera divers morceaux de son répertoire pendant ce défilé; réception des instituteurs à la mairie, distribution de gâteaux dans les écoles communales de garçons.

A 10 heures, près du pont de la République, concours de pêche, 00 francs de prix en espèces, les inscriptions sont reçues chez M. C. Cuvelle, 190, rue de l'Alma, au siège de la société organisatrice « les Acharnés Pêcheurs »; la distribution des prix aura lieu chez M. Dhaem, 82, boulevard de la République; à 10 heures du matin, au Théâtre-Casino du Fontenoy, salle Dominique-Rousseau, rue de l'Alouette, salle du café Pandore, rue Pauvrée, concours de chant individuel et concours de duos et trios lyrique pour voix d'hommes, de femmes et de voix mixtes, diplômes et 565 francs de prix en espèces. Les inscriptions sont reçues à la Mairie, bureau des Archives (voir l'affiche spéciale). — A 10 heures du matin, au Théâtre des Variétés, rue Lacroix, salle Facon, Grande-Rue, 31, salle Bogaert, place du Saint-Rédempteur, concours de vaudevilles, de déclamation monologues dramatiques et comiques, diplômes et 374 francs de prix en espèces. Les inscriptions sont reçues à la mairie, bureau des Archives (voir l'affiche spéciale). — A 10 heures du matin, au Grand-Théâtre-Hippodrome, boulevard Gambetta, concours de drames ou pièces en un acte; à 4 heures du soir, concours de chant et de déclamation, division d'honneur section lyrique; division d'honneur, section comique; concours d'honneur spécial de déclamation. Diplômes et 240 francs de prix en espèces. Les inscriptions sont également reçues à la mairie, bureau des Archives (voir l'affiche spéciale).

A 11 heures précises, défilé du cortège. Formation, rue de Lannoy, entre la rue Montgolfier et la place de la Justice; itinéraire rues de Lannoy, du Tilleul, de Denain, Decrème, du Moulin, Neuve, de Sébastopol, place du Trichon, rues du Bois, Saint-Georges et Grande-Place; à l'issue du cortège, au kiosque de la Grande-Place, exécution de la « Marseillaise » par les sociétés instrumentales et chorales subventionnées. — A midi, dans la salle du Conseil municipal à la mairie, réception des sociétés, vins d'honneur.

A 3 heures, à la jonction de l'ancien et du nouveau canal, boulevard Gambetta, joutes sur l'eau avec le concours de la fanfare de Beaurepaire, 150 francs de prix en espèces. Les inscriptions sont reçues chez M. Dasir, estaminet Nyckees, quai de Wattrelos. La distribution des prix aura lieu à l'estaminet Bourgois, boulevard de Colmar, 1. — De 3 heures et demie à 6 heures, place du Travail, lancement de ballons pilotes et de sujets comiques, par M. Laurent Duchâteau. La fanfare l'« Espérance » se fera entendre pendant cette fête.

A 4 heures, place de la Liberté, fête d'escrime organisée par le Cercle d'escrime « Union Roubaisienne », président M. Willem, siège, café de l'Entité. L'« Union des Trompettes » se fera entendre pendant cette fête. — A 4 heures et demie, place de la Nation, fête de gymnastique organisée par la société l'« Ancienne », avec le concours de la Philharmonique du Jean Ghislain. — De 4 heures et demie à 6 heures et demie, place d'Amiens, concert organisé par la « Grande Fanfare », les « Mélomanes Roubaisiens » et les Accordéonistes Roubaisiens ». — A 5 heures, place du Commerce, fête de gymnastique organisée par la société municipale de gymnastique « La Roubaisienne ». La « Fanfare Delattre » prêtera son concours. — A 6 h., place du Travail, ascension aérostatique par M. Laurent Duchâteau, qui montera le ballon « Pro-Patria » Mlle Duchâteau, montée sur une bicyclette attachée à la nacelle, prendra part à cette ascension. — A partir de neuf heures du soir, grands concerts publics au kiosque de la Grande-Place et au square Pierre-Catteau: 1° Grande-Place: par la « Grande-Harmonie » et la « Cécilia Roubaisienne »; 2° Square Pierre-Catteau: par la « Concordia-Harmonie », l'« Union des Travailleurs » et les trompettes « Les Enfants du Nord ». — De neuf heures à minuit, grands bals populaires: 1° Place de la Justice; 2° Place du Progrès; 3° Place des Trois-Ponts; 4° Place du Fontenoy; 5° Place du Trichon; 6° Rue Choiseul (fort Mulliez); 7° Place de la Liberté; 8° Angle des rues d'Italie et de Nantes; 9° Angle des rues Watt et de Croix; 10° Angle des rues Jouffroy et de Rocroi; 11° Angle des rues de la Conférence et d'Alger.

UNE FILLETTE SOUS LES ROUES D'UNE VOITURE

RUE JOUFFROY

Etat grave de la victime

Un bien pénible accident vient d'attrister profondément la famille de M. Jules Wibaux, pharmacien à l'angle des rues de la Gare et de Blanchemaille.

D'après des renseignements que nous avons recueillis sur place, cet accident se serait produit de la façon suivante:

Jeudi dans l'après-midi, Mme Jules Wibaux-Douay était allée se promener dans le quartier des « Prés », en compagnie de ses deux enfants, Raymond et Antoinette, celle-ci, la victime, est âgée de cinq ans. Elle longeait la rue Jouffroy prolongée, revenant vers le centre. Parvenue à l'avenue Cordonnier, elle tourna l'angle, pour se diriger vers la rue de Lannoy, où elle devait prendre le tramway. La fillette qui la précédait, avant dépassé l'avenue, sa mère la rappela, et l'enfant, revenant sur ses pas, traversa le chemin pour la rejoindre.

Un attelage, venant dans le même sens et qui longeait également la rue Jouffroy, arrivait, à ce moment, à l'angle de l'avenue Cordonnier. C'était une victoria découverte, traînée par un cheval bai foncé et conduite croit-on par un cocher de place. Le conducteur voulut s'engager dans l'avenue, mais le cheval rétif, effrayé sans doute à la vue des grands arbres refusa de marcher, si bien que le cocher fut obligé de mettre pied à terre, pour le prendre par la bride. Au moment où la voiture se remettait en route, le conducteur sauta à la marche sur le siège et fouetta vivement son cheval qui partit au galop.

Mme Wibaux qui n'avait pu prévoir que la voiture viendrait de son côté, venait d'appeler sa fillette. A la vue de l'attelage emballé elle cria à son enfant:

« Reste, reste! » Mais il était trop tard. La petite Antoinette, déjà, était sur le chemin, et renversée sous les roues de la voiture. Tandis que la petite roue lui passait sur le côté gauche du corps, la grande lui frôlait la joue droite en la déchirant fortement.

Au moment où la pauvre mère, affolée, relevait son enfant quasi-évanouie, un passant vint à son aide. Il prit la fillette dans ses bras et la transporta dans la maison de campagne voisine de Mme Dhalluin-Lepers. Celle-ci s'empressa d'appeler un médecin par téléphone et d'informer de la même façon M. Jules Wibaux, qui arriva bientôt après en voiture.

MM. les docteurs Bernard et Harlet arrivés rapidement, prodiguèrent leurs soins à la petite victime. Ils ont jugé son état très grave. En effet, cinq côtes ont été brisées ou détachées, deux sont rompues en deux endroits. On craint des lésions internes. Outre ces blessures et celles de la joue, les genoux portent de multiples éraflures sans gravité.

Les pansements achevés, la fillette a été ramenée vers sept heures et demie chez ses parents dans la voiture de Mme Dhalluin. Dans la soirée elle a reçu les soins de M. le docteur Prouvost, médecin de la famille qui n'a pu, immédiatement, se prononcer sur les suites de l'accident.

Quant au conducteur de la victoria, il est demeuré malheureusement inconnu ainsi que le témoin qui a transporté la fillette. Le cocher est bien resté sur les lieux de l'accident pendant quelque temps, mais en raison de l'émotion générale, personne ne songea à lui demander son nom. Il est reparti par l'avenue Cordonnier et a pris la direction de Lannoy. Il est souhaiter qu'il se fasse aujourd'hui connaître, ainsi que le témoin qui a transporté l'enfant.

Dans la soirée, les gardes-champêtres Leclercq et Denoyelle ont commencé une enquête et ont informé M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement.

Cet accident a causé dans le quartier de la place de la Justice une grosse émotion.

RÉUNIONS DE COMMISSIONS MUNICIPALES. — Les 3e et 6e Commissions municipales se réuniront, aujourd'hui, vendredi, à 4 heures et un quart, pour examiner l'ordre du jour suivant:

1. Service des Eaux. — Modifications au tarif d'eau potable. — 2. Syndicat de l'Espierre. — Exercice 1907; budget primitif; approbation. — 3. Société du canal de l'Espierre. — Action judiciaire intentée à la ville pour réparation du dommage causé par les débordements et l'état d'infection du ruisseau de l'Espierre. — 4. Parc de Barbieux. — Achèvement; consolidation des berges de l'étang; crédit supplémentaire. — 5. Distribution d'énergie électrique; canalisation électrique sur le domaine de la ville; demande de la Société «Energie électrique du Nord de la France». — 6. Canal de Roubaix. — Entretien des ponts tournants Daubenton et des Couteaux et de la passerelle des Soies; proposition de M. l'ingénieur en chef des Voies navigables. — 7. Voirie municipale. — Chemin d'Hem: modification au plan d'alignement; proposition. — 8. Id. — Rue Pierre-de-Roubaix, partie comprise entre le boulevard de Mulhouse et la rue de Courcelles; classement et mise en état de viabilité; proposition des propriétaires. — 9. Id. — Rue d'Epinal: prolongement entre la rue de Remiremont et la rue de l'Ouest; communication. — 10. Id. — Rue Montgolfier partie comprise entre les rues de la Potennerie et Jouffroy; achèvement du pavage.

—— Le même jour à cinq heures du soir, réunion des 1re et 3e Commissions:

1. Assistance publique. — Vieillards étrangers et orphelins admis à l'assistance; portions de crédits disponibles à mettre à la disposition du Bureau de Bienfaisance. — 2. Id. — Hôpital de la Fraternité; acquisition des literies et du mobilier nécessaire à l'ameublement de deux grands pavillons destinés aux malades. — 3. Bâtiments municipaux. — Parc de Barbieux; construction d'un café-laiterie; projet. — 4. Id. — Chambre et Bourse de Commerce; résiliation du bail. — 5. Id. — Hôpital de la Fraternité; installations mécaniques et sanitaires du pavillon numéro 1; marché de gré à gré; approbation. — 6. Id. — Bureau de Bienfaisance; construction d'une salle de distribution de secours et aménagement d'une annexe pour le service de la pharmacie; projet définitif; approbation.

—— A 5 heures et demie, réunion de la 3e Commission:

1. Comptabilité communale. — Exercice 1906; compte administratif et compte de gestion; approbation. — 2. Id. — Exercice 1907; budget supplémentaire; approbation. — 3. Chemin de fer du Nord. — Création d'une gare de débord à l'Allumette.

—— A 6 heures et demie, réunion des 2e et 3e Commissions:

1. Grand-Théâtre; saison théâtrale 1907-1908; demande de subvention. — 2. Caisse des Ecoles. — Exercice 1906; compte administratif; approbation. — 3. Id. — Exercice 1907; budget supplémentaire; approbation.

NOMINATIONS DANS L'ENREGISTREMENT. — MM. Pichereau, receveur contrôleur de 2e classe, à Roubaix, est nommé receveur contrôleur de 2e classe, Paris (banlieue). Jouteux, receveur de 2e classe à Brioux, (Deux-Sèvres), est nommé receveur contrôleur de 1re classe, à Roubaix. Mazaud, receveur de 1re classe à Roubaix, (A. J.), est nommé receveur de 1re classe à Nîmes (succ).

SUCCÈS SCOLAIRE. — Deux élèves de l'école tenue par les Dames de la Sainte-Union, rue de l'Espérance, viennent de subir avec succès, à Douai, l'examen du brevet élémentaire. Ce sont: Mlles Lucie Martel et Flore Mahieu.

—— Mlle Léontine Alexandre, employée de commerce, et Mlle Berthe Hermans, élèves du cours de M. J. Gaillard, directeur de l'école de la rue Turgot viennent de passer avec succès, à Lille, les examens pour le brevet de capacité de l'enseignement primaire. Sur trois élèves présentées, deux sont reçues.

A L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — Voyage à Paris des élèves lauréats. — A la suite d'un des récents concours de fin d'année de la classe de composition décorative, quatre élèves, MM. Desfrennes, Depreux, Vuilleminot et Deschemacker, viennent de faire un voyage d'études à Paris, accompagnés par le professeur, M. Maurice Bouzin. Ils ont passé quatre jours dans la capitale à visiter les salons, les musées et les nombreuses expositions qui y sont actuellement ouvertes. M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, a mis toute sa bienveillance à rendre agréable aux excursionnistes, ce voyage d'études. Une pareille récompense instituée depuis deux ans par l'administration de l'Ecole, est attribuée, dans le courant de l'année scolaire, à tour de rôle aux meilleurs élèves des différentes sections d'art et de technologie industrielle. C'est la meilleure et la plus instructive leçon de choses qu'on puisse imaginer. Elle produit, nous dit-on, d'excellents résultats. Nous le croyons, aisément.

Il est vrai que la dépense serait assez élevée pour le budget de notre Ecole si celui-ci était seul à en supporter les frais. Heureusement que les plus généreux concours ne manquent pas de répondre aux appels de l'administrateur. Les voyages d'études qui ont eu lieu cette année, ont été subventionnés par la Société des Anciens élèves de l'Ecole, par la Société Artistique de Roubaix-Tourcoing, par MM. Vandamme, Louis Rousseau, Henri Glorieux, etc. Ce sont là de bons exemples qui ne manqueront certainement pas d'être suivis.

LES ENFANTS AU BORD DE LA MER. — Jeudi après-midi, à partir de 2 heures et demie, à la cantine scolaire de la rue du Collège, la visite des enfants dont les parents sollicitent l'admission au Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer. 300 enfants environ étaient présents à cette visite. Sur ce nombre, 95 garçons et 40 filles ont été admis à passer au bord de la mer, une période d'un mois.

La visite a été passée par MM. les docteurs Faidherbe, de Roubaix, et Debeyre, chef de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Lille.

Malgré l'avis inséré dans la convocation, beaucoup de filles se sont présentées avec les cheveux dans un état de propreté assez douteux. Les médecins refuseront impitoyablement à l'avenir tous les enfants qui se trouveront dans ce cas.

AU « TIR REGIONAL ». — Nous apprenons que le Conseil Général du Nord vient d'accorder une médaille d'or, pour le grand concours annuel du Tir Régional, qui prend cette année, une très grande extension. Outre cette distinction nous relevons: le prix du Président de la République, la médaille d'Argent du Ministre de l'Intérieur, la médaille offerte par la Municipalité et 60 prix en espèces et dons divers.

Ce concours placé sous de tels auspices peut-être considéré comme un des plus marquants parmi les différentes épreuves régionales de tir réduit.

UNE MORT SUBITE. — Jeudi matin, vers sept heures et demie, un journalier et cabaretier de l'avenue des Villas, M. Emile Bostyn, 42 ans, est mort subitement.

Atteint d'anémie générale, le malheureux était sans travail, depuis six mois. Il travaillait en dernier lieu sur le chantier de la nouvelle ligne de tramway Mongy à Leers. Son état s'était empiré depuis une huitaine de jours. M. Bostyn se plaignait de souffrir beaucoup de la tête. Jeudi matin, vers sept heures, se sentant plus mal, il descendit au rez-de-chaussée; mais son état de faiblesse était tel que sa femme dut l'aider à se remettre au lit, au bout de quelques minutes.

A peine le malade était-il remonté dans sa chambre, qu'il fut pris d'une forte syncope. Bientôt après, il expira sans avoir repris connaissance.

M. le docteur Dispa, mandé d'urgence, ne put que constater le décès, qu'il attribue à une congestion cérébrale.

Le défunt était père de cinq enfants; l'aîné à 20 ans, et le plus jeune 9 ans.

L'AGRESSION SANGLANTE DU BOULEVARD D'ARMENTIÈRES. — M. Houeix a interrogé, jeudi matin, Henri Goddefroy, 22 ans, ouvrier imprimeur, qui blessa de deux coups de couteau, le 4 juin dernier, un manœuvre de maçon, Victor Degeyter, dit « Marie-Louise », 23 ans, rue de l'Alma, 5.

Les blessures reçues par Degeyter étaient peu graves, puisqu'elles n'occasionnèrent qu'une incapacité de travail de dix jours. L'inculpé prétend n'être pas l'agresseur, mais avoir été rejoint, comme il passait boulevard d'Armentières, par le manœuvre de maçon, lequel lui aurait porté un violent coup de poing dans l'estomac. Alors seulement, outré d'être dérangé dans sa promenade, Goddefroy se serait armé de son couteau pour en frapper Victor Degeyter.

Cette version n'est pas du tout semblable à celle de « Marie-Louise ». Le blessé décara, en effet, au commissaire de police, venu l'interroger, qu'il avait été mandé aux portes du chantier de M. Goffin, l'entrepreneur pour le compte duquel il travaillait. Là, il trouva Henri Goddefroy, qui était accompagné de Paul Impens. Une courte explication eut lieu qui se termina comme l'on sait.

Henri Goddefroy a demandé au magistrat instructeur de lui faire désigner un avocat d'office.

UN PENDU, RUE DE DENAIN. — Il y a quelques jours, M. Jules Franchomme, tisserand, âgé de 63 ans, quittait l'Hôtel-Dieu, où il avait été en traitement pendant six semaines pour rhumatisme et affection de poitrine. Il revint alors se fixer dans la chambre qu'il occupait, chez M. Lagache, cafetier, rue Pierre-Motte, 69.

Mercredi soir, il se rendit chez sa sœur, Mme Roussel, rue de Denain, 111, et lui demanda l'hospitalité pour quelques jours.

Comme il était très souffrant et marchait difficilement, on lui dressa un lit au rez-de-chaussée. Durant toute la nuit, il se plaignit amèrement de douleurs.

Jeudi matin, la fille de Mme Roussel offrit de ne pas se rendre au travail, pour lui donner des soins, mais le malheureux s'y opposa et déclara que personne ne devait rester à la maison.

Mme Roussel et sa fille, partirent donc au travail. Un peu avant midi, la jeune fille rentra chez elle pour préparer le dîner. N'apercevant pas son oncle, elle l'appela, puis, n'obtenant pas de réponse, elle se rendit dans la cour et trouva le malheureux pendu à un clou fixé dans la muraille de la buanderie. L'un des voisins, M. Moulard, attiré par les appels de Mlle Roussel, arriva immédiatement, pour couper la corde. Mais il était trop tard et M. Florquin, pharmacien, mandé en toute hâte ne put ranimer le désespéré. La mort devait remonter à une heure environ.

M. Squivée, commissaire de police, requit M. le docteur Bôle, médecin-légiste, pour examiner le corps du malheureux tisserand, qui a été transporté à la Morgue dans la soirée. Il résulte de l'enquête ouverte par M. Squivée, que M. Jules Franchomme s'est suicidé pour mettre un terme à ses souffrances.

L'ACCIDENT DE LA COUR BOYAVAL. — Une légère amélioration s'est manifestée dans l'état de M. Joseph Francens, ce cieillard qui fut victime mardi soir d'une chute grave dans l'escalier de son logement rue de Lannoy, cour Boyaval. L'infortuné avait, jeudi à midi, repris suffisamment ses sens, pour reconnaître les membres de sa famille. Mais son état demeure toujours inquiétant.

Le malheureux a tout le côté droit paralysé, ainsi que la langue. Cette affection est dûe à l'attaque d'apoplexie qui a été elle-même cause de la chute dans l'escalier.

BAINS DE MER ET VILLÉGIATURE. — Expédition de pianos en location, pour toutes destinations, Maison **SCRÉPEL**, 138 bis, Grande-Rue, Roubaix. 150-6

ARRESTATION MOUVEMENTEE D'UN EXPULSÉ. — Le service de la sûreté avait été informé, jeudi, de la présence à Roubaix d'un expulsé, J.-B. Demesmacker, 21 ans, charretier domicilié à Néchin. Dans la soirée, les agents Gaillet, Rancelot, Mercier Devogle et Delhaye, se mettaient à sa recherche. Ils passaient, vers sept heures, au boulevard de Reims, quand ils aperçurent celui qu'ils cherchaient à une fenêtre placée au second étage d'un estaminet. Demesmacker se trouvait dans la chambre de son amie.

Les agents entrèrent aussitôt dans le débit, mais quand ils arrivèrent à la mansarde, l'expulsé avait disparu par la tabatière. Du toit, il avait sauté sur la plate-forme d'une arrière-cuisine et de là dans le jardin voisin de M. Boucau, horticulteur, franchissant ainsi un espace de huit à dix mètres de hauteur. Puis il prit sa course vers le fond du jardin dans l'espoir de se sauver par la rue Massillon. Mais les agents, faisant le tour par la rue de Lannoy, purent l'en empêcher.

Le fugitif revint alors vers le boulevard de Reims et prit sa course vers le bois de la propriété de M. Bossut, où il se cacha. Deux gendarmes, MM. Bocquet, le nouveau maréchal des logis, et Pochot, qui passaient rue de Lannoy, virent le mouvement et se joignirent aux agents pour poursuivre l'expulsé. Cerné de tous côtés, il repartit vers la rue de la Potennerie, mais à l'angle de la rue Montgolfier, deux agents qui l'attendaient, s'emparèrent de lui.

J.-B. Demesmacker a été écroué